

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2017

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 1^{ère} classe au sein de la commune de TECHNIVILLE de 60 000 habitants.

En charge de la sécurité et des aspects techniques de l'organisation d'évènements, vous accompagnerez dans le contexte d'état d'urgence l'association Rock'nville pour organiser un festival de musique rock. Celui-ci se déroulera sur un terrain communal de 20 000 m². Le festival comprend 4 scènes (une de 300 m² et 3 de 170 m²), un village artiste, une zone VIP, une zone de petite restauration et une quinzaine de bars. Il est prévu une zone de secours (hôpital de campagne, SAMU, SDIS, police) indépendante de la zone organisationnelle du festival. L'accès au site se fera à pied depuis la zone camping et par navette de bus sur 3 jours.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'organisation d'évènements dans un contexte d'état d'urgence.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour assurer la mise en œuvre de ce festival.

10 points

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Francofolies La Rochelle 13-17 juillet 2016 - Communiqué de presse bilan » (extraits) – www.francofolies.fr – 17 juillet 2016 – 3 pages
- Document 2 :** « Sécurité des manifestations » (extraits) – www.eure.gouv.fr – 25 avril 2016 – 1 page
- Document 3 :** « Dossier de presse – Présentation du dispositif de sécurité Festival des Eurockéennes 2016 » – www.territoire-de-belfort.gouv.fr – 2016 – 5 pages
- Document 4 :** « Vigilance attentat : les bons réflexes - Guide à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels » (extraits) – www.culturecommunication.gouv.fr – Consulté le 8 septembre 2016 – 5 pages
- Document 5 :** « La responsabilité des élus dans l'organisation des fêtes et manifestations » – Gabriel Zignani – www.lagazettedescommunes.com – 8 juin 2016 – 2 pages
- Document 6 :** « Fiche-action « Prévention déchets » : Réduire et mieux trier ses déchets en manifestation » – www.preventiondechets.fne.asso.fr – Consulté le 7 novembre 2016 – 2 pages
- Document 7 :** « Guide de l'accessibilité pour les manifestations événementielles » (extraits) – www.charente-maritime.gouv.fr – 5 novembre 2014 – 6 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Communiqué de presse bilan

EDITION 2016

A quelques heures de la fermeture des portes, la 32^{ème} édition du festival Les Francofolies de La Rochelle s'annonce déjà comme une édition record. 14 concerts complets, 90 320 entrées en salle et une fréquentation globale de plus de 145 000 festivaliers sur les 5 jours. Cette édition est un succès.

Avec 86 concerts et 374 artistes sur 6 scènes, c'est une programmation éclectique qui a rassemblé cette année encore toutes les générations autour de la chanson, de la pop, mais aussi du hip-hop et de l'électro. 2016, c'est un vrai renouveau artistique sur la scène Jean-Louis Foulquier. Louane, Nekfeu, Maître Gims, Ibrahim Maalouf, Broken Back, Jain, Balthazar, Guts, Jeanne Added, Madeon, Marina Kaye et Parov Stelar sont ainsi passés pour la première fois sur la Scène Jean-Louis Foulquier.

C'est aussi une nouvelle ligne artistique et un partenariat renforcé avec la salle de musiques actuelles La Sirène pour Les Nuits Collectives en ouverture et fermeture du festival ; de nouvelles propositions artistiques avec Les 5 sens, une rencontre gustative-vino-musicale unique dans la Tour de La Lanterne, mais aussi des spectacles originaux comme Pian Ocean, une artiste hors du commun pour des concerts à ciel ouvert sur son bateau.

Les Francofolies, ce sont aussi et toujours des créations originales avec cette année « Henri, Brigitte et Daniel », un spectacle unique autour du répertoire de Daniel Balavoine par Brigitte, ainsi que Bernard Lavilliers et sa réinterprétation de son album Pouvoirs (1979).

Pendant ces 5 jours de festival, la jeune scène française a également été mise à l'honneur avec plus de 60 % de concerts de jeunes artistes et notamment les artistes du Chantier des Francos de la sélection 2016, programmés au Théâtre Verdière, au Grand Théâtre de La Coursive et à La Sirène.

Parmi les défis relevés cette année, on notera l'engagement réaffirmé pour améliorer le confort et l'accueil du public, avec une scénographie renouvelée, une offre de restauration de qualité en association avec les producteurs et restaurateurs locaux, de nouveaux espaces d'accueil (camping aménagé, parkings, etc.) et une attention particulière apportée aux transports alternatifs et responsables (vélo, covoiturage et Pass Mobilité).

L'aménagement de l'espace public et du Village Francofou a également été complètement repensé pour améliorer l'expérience festivalière et la proximité avec les artistes. On notera l'exposition 'Quand on arrive en ville' dans le quartier St Nicolas et de nombreuses dédicaces, rencontres et show cases organisés dans l'espace culturel, au Village public.

Un nouvel espace dédié aux professionnels, Le Café Pollen, a aussi permis pendant les 5 jours de festival d'offrir une vitrine aux jeunes talents, de faciliter les rencontres et les échanges autour du spectacle vivant.

Merci à nos équipes et aux 579 personnes qui ont œuvré pour réaliser cette édition exceptionnelle. Merci au public sans qui cette belle aventure n'existerait pas. Merci aux artistes, qui ont une fois de plus donné des concerts exceptionnels. Merci aux médias et 303 journalistes accrédités pour la couverture et le relai d'information. Merci aux partenaires qui nous permettent chaque année de relever de nouveaux défis.

Rendez-vous L'ANNÉE PROCHAINE POUR LA 33^{ème} édition,
du 12 au 16 juillet !

Malgré la tragédie du 14 juillet, le public a répondu présent pour partager à La Rochelle des moments de fraternité et de convivialité. Le festival a tenu à s'associer à la peine des proches et familles touchées en respectant une minute de silence le 15 juillet sur toutes les scènes.

Téléchargez le dossier de presse et les photos du festival sur francofolies.fr / Espace Presse (mot de passe Presse2016)

LES CHIFFRES CLES

ARTISTIQUES

-  32^{ème} édition
-  145 000 festivaliers
-  90 320 entrées
-  86 concerts
-  374 artistes et musiciens
-  6 scènes
-  60% jeunes artistes
-  94% de remplissage

LES CHIFFRES CLES

ECONOMIQUES

-  579 personnes travaillent sur le festival
-  11 000 000 euros de retombées économiques sur les 5 jours*

*Etude réalisée par NXA en 2014 et 2015

LES CHIFFRES CLES MEDIAS & PROFESSIONNELS

-  320 interviews réalisées
-  303 médias présents
-  58h d'émissions en direct et en public
-  220 professionnels
-  Près de 2 000 000 d'impressions de tweets
-  Environ 500 000 vidéos vues

LES PRIX 2017



Prix Félix Leclerc : NORD



Prix du Club Entreprises : NORD et CAMILLE HARDOUIN

MEDIAS

Médias nationaux Bureau de presse Brigitte Batcave
Brigitte Batcave : bbatcave@gmail.com | 06.21.04.56.58
avec Jérémy Richet : promobatcave@gmail.com | 01 44 53 03 00
assistés de Sandra Nicolas : bureaubatcave@gmail.com | 01 44 53 03 00

Médias régionaux Claire Bouffaron
claire.bouffaron@francofolies.fr | 06 71 20 89 01
assistée de Simon Arcache
assist.media@francofolies.fr

SUIVEZ NOS ACTIVITES A L'ANNEE AVEC



Les Francofolies ont toujours eu pour vocation de prendre une part active dans le développement et la diffusion de jeunes artistes émergents de la scène française. Depuis 18 ans, le Chantier des Francos permet aux artistes en début de carrière de perfectionner leur prestation scénique, d'appréhender leur entrée dans la filière musicale et de favoriser leur insertion professionnelle.

Chaque année, une dizaine d'artistes bénéficient du dispositif.

SELECTION 2016

BESSA - CAMILLE HARDOUIN - CLAUDE VIOLANTE - CLEA VINCENT - FIONA WALDEN - JACKIE PALMER - JO WEDIN & JEAN FELZINE - PAIN-NOIR - PHARAON DE WINTER - POMME - NORD - TEME TAN – SAGES COMME DES SAUVAGES - SEVERIN

ILS SONT PASSES PAR LE CHANTIER DES FRANCOS
ET ETAIENT PRESENTS AU FESTIVAL 2016

BIGFLO & OLI - MERLOT- FEU! CHATTERTON - RAPHAELE LANNADERE - L ROVER - RADIO ELVIS - EMILY LOIZEAU - GEORGIO

En parallèle du festival

LES MINIS CHANTIER : Depuis 2015, le Chantier des Francos s'installe pendant les 5 jours de festival et propose aux artistes de la sélection des temps de préparation physique et psychologique pour les accompagner à leur passage sur scène. Grâce à ces ateliers, les intervenants du Chantier des Francos prolongent leur action jusqu'aux pieds de la scène avec bienveillance, discrétion et délicatesse.

LES SESSIONS SECRETES : Cette année, ce sont 8 sessions secrètes qui ont été organisées dans la ville avec les artistes du Chantier des Francos, l'occasion de créer du lien et de profonds souvenirs entre artistes, publics, professionnels et La Rochelle.



Avec Francos Educ, les Francofolies s'engagent aux côtés des enseignants depuis 1995, pour favoriser la pratique, la découverte et l'exploration de la chanson par les plus jeunes.

En complicité avec ses partenaires de l'éducation nationale et de la culture, Francos Educ met en place chaque année différents dispositifs :

- **Les Enfants de la Zique** (une ressource numérique sur la chanson à destination des enseignants de la maternelle au lycée). Cette année, c'est autour du spectacle et de l'œuvre de Bernard Lavilliers 'Pouvoirs', programmé pendant le festival que s'articule la ressource. A découvrir : www.reseau-canope.fr/les-enfants-de-la-zique. Une masterclass a été réalisée pendant cette édition permettant à quelques enseignants de rencontrer artistes et professionnels, clôturée par une rencontre avec Bernard Lavilliers.
- **Le Chantier des profs et des professionnels de la culture** (stage national encadré par des pédagogues, des artistes et des acteurs de la filière musicale sur le thème de la chanson au sens large).
- **Les Classes Chanson** (classes de découvertes et d'initiation artistique dans les écoles mises en place sur demande).

Plus d'infos sur www.francofolies.fr



Les services de l'État dans l'Eure

Sécurité des manifestations

Article créé le 11/04/2013

Mis à jour le 25/04/2016

L'organisation de fêtes, manifestations sportives ou culturelles... ne s'improvise pas. Le public présent mais également les personnes qui concourent à son fonctionnement doivent pouvoir se divertir et assister au spectacle en toute sécurité. Sont à votre disposition, tous les éléments auxquels il faut penser en termes d'autorisations administratives nécessaires, de structures à mettre en place... pour que la fête soit belle !

L'organisation des grands événements et manifestations est soumise à une réglementation spécifique visant notamment à mettre en place de la manière la plus efficace possible l'ensemble des mesures visant à garantir une sécurité optimale pour les participants et les spectateurs.

L'ensemble des informations présentées ici a pour objet d'aider les organisateurs dans la réalisation de grandes manifestations et de leur permettre de travailler, lorsque cela est nécessaire, avec les pouvoirs publics (maires, autres collectivités territoriales et services de l'État).

[...]

III. Outils à disposition des organisateurs de grandes manifestations

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 pose un principe fondamental : elle indique que chaque citoyen a un rôle en matière de sécurité. Cette loi remet le citoyen au cœur de la logique de sécurité civile, en tant que cible, puisque c'est le citoyen qu'il faut protéger, par exemple dans les grands rassemblements, mais également en tant qu'acteur.

C'est le cas pour les organisateurs de grandes manifestations. Ce sont des acteurs de la sécurité civile dans le sens où ils ont un rôle à jouer dans la sécurité.

De cette loi découlent plusieurs textes dont l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

Définition : Les DPS sont l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours, pré-positionnés à la demande de l'autorité de police territorialement compétente ou de l'organisateur de la manifestation (sportive, culturelle...) et sous la responsabilité de ce dernier.

Ils sont tenus par les associations de sécurité civiles agréées.

L'organisateur a un rôle très important à ce niveau : il est responsable de la sécurité des personnes présentes lors de la manifestation et doit être capable de porter assistance et secours aux personnes en péril. **La mise en place d'un DPS est la meilleure solution pour y parvenir efficacement.**

Pour mettre en place un DPS conforme à la réglementation en vigueur dans le département de l'Eure, l'organisateur doit passer une convention avec un des organismes suivants :

> [Cliquer ici pour consulter la liste](#) - format : PDF   - 0,14 Mb

L'association avec laquelle l'organisateur passe convention communiquera à ce dernier, après analyse du risque, le nombre de secouristes nécessaires pour le dispositif à mettre en place. La grille d'évaluation des risques, élaborée par l'association de secourisme, est un outil d'analyse et d'aide à la décision. Grâce à elle, l'association **mesure et dimensionne un dispositif de secours cohérent au regard des caractéristiques de la manifestation** (effectif prévisible du public déclaré, comportement prévisible du public, environnement, délai d'intervention des secours publics).

En résumé, le rôle de ces associations est aujourd'hui fondamental dans les dispositifs de secours lors des rassemblements de personnes. L'organisateur, responsable de la sécurité des participants à la manifestation, se doit de passer convention avec ce type d'organisme. Il s'agit d'un élément majeur du dossier déposé auprès des autorités publiques. L'association retenue accompagnera l'organisateur dans la mise en place du dispositif idoine.

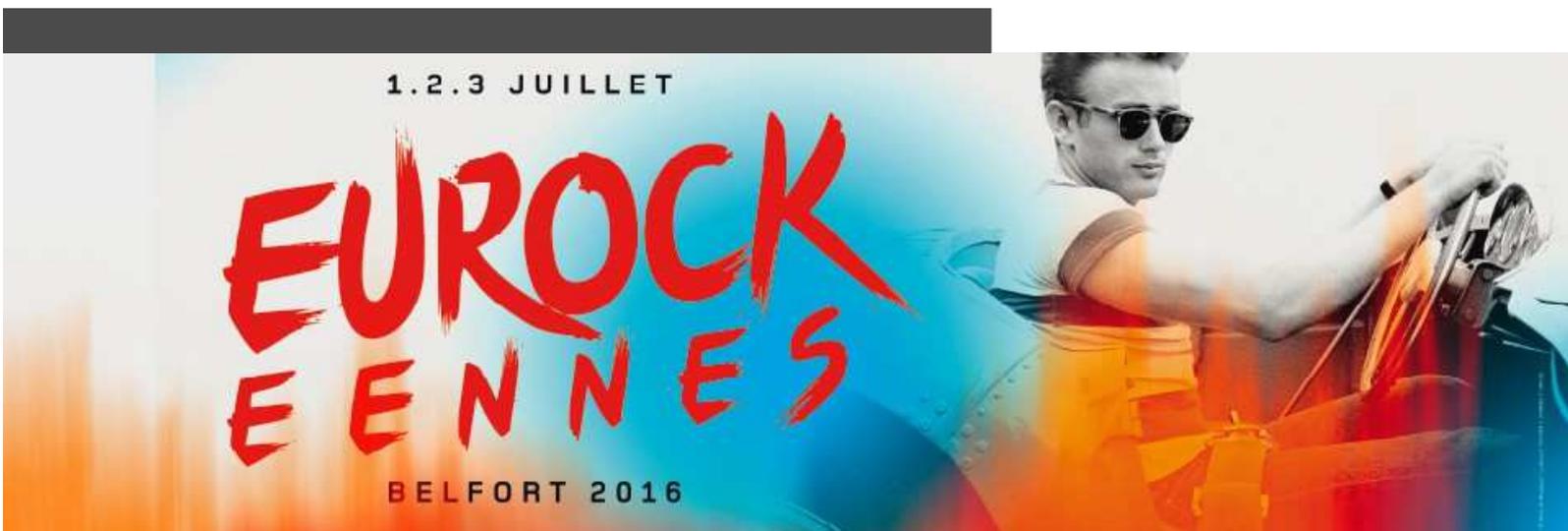
[Arrêté ministériel du 7 novembre 2006 fixant le référentiel relatif aux DPS](#)

> [Référentiel](#) - format : PDF   - 4,83 Mb

Vous trouverez en page 69 de ce référentiel la demande type à effectuer auprès d'une association de sécurité civile, en page 71 les renseignements à fournir à l'association concernant la grille d'évaluation des risques et en page 75 des renseignements concernant la convention.

Pour toute question sur les DPS, vous pouvez contacter les associations listées dans le fichier présenté ci-dessus ou les services de la Direction de la Prévention et de la Sécurité Civile de la préfecture – Service interministériel de défense et de protection civile.

[...]



DOSSIER DE PRESSE

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ
FESTIVAL DES EUROCKEENNES 2016



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

FESTIVAL DES EUROCKÉENNES 2016

Le dispositif de sécurité du festival des Eurockéennes recouvre de nombreux domaines : la sécurité publique, la sécurité routière, la sécurité sanitaire, la sécurité civile et le secours à personnes. Il s'applique au site du festival, sur la presqu'île du Malsaucy, ainsi qu'à celui du camping implanté sur l'aérodrome de Chaux, qui peut accueillir jusqu'à 18 000 campeurs.

La lutte actuellement menée contre le terrorisme en France appelle une vigilance renforcée. Elle a conduit à une révision du dispositif global de sécurité.

L'ensemble de ce dispositif est placé sous la responsabilité du préfet, assisté par ses collaborateurs, notamment les agents du service interministériel de défense et de protection civiles, en association avec l'organisateur, premier responsable de la sécurité des festivaliers, ainsi que les maires des communes concernées et le conseil départemental, propriétaire du site.

Un poste de commandement opérationnel, piloté par l'autorité préfectorale, fonctionne, du 1^{er} au 3 juillet, sur l'amplitude des heures d'ouverture du festival pour faire face à toute situation de crise.

1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) La gendarmerie

Sous l'autorité du Préfet, les gendarmes du Territoire de Belfort renforcés par un escadron de la gendarmerie mobile, par des militaires de la réserve territoriale, sont en charge de préserver la sécurité publique sur les sites des Eurockéennes ainsi que sur les territoires des communes voisines. La gare TGV de Belfort-Montbéliard ainsi que la gare ferroviaire d'Evette-Salbert seront surveillées par la gendarmerie.

Une surveillance aérienne sera réalisée tout au long du festival au moyen d'un hélicoptère de la gendarmerie.

Au total, près de 300 gendarmes assureront le bon déroulement de cette manifestation du 1^{er} au 3 juillet.

b) La police nationale

La police nationale concentrera son action sur la sécurité de la gare ferroviaire de Belfort-centre, ainsi que sur les axes routiers permettant l'accès aux sites du festival et du camping.

Au total, près de 150 fonctionnaires de police seront engagés du 1^{er} au 3 juillet afin d'assurer, en coordination avec la gendarmerie nationale, la sécurité des festivaliers.

c) La direction départementale des douanes

La direction régionale des douanes et des droits indirects s'associera au dispositif de sécurité coordonné par la préfecture du Territoire de Belfort. Celle-ci s'inscrira en complémentarité utile avec les autres forces de sécurité, notamment les forces de police et de gendarmerie, pour cibler et intercepter les marchandises illicites susceptibles d'être introduites sur le site des Eurockéennes.

Pour assurer sa mission de police des marchandises, la douane concentrera son action sur les grands axes de circulation permettant d'accéder à l'agglomération belfortaine.

Un effort sera également mené contre la revente de billets au marché noir, sur le site et sur internet.

2. SÉCURITÉ CIVILE ET SECOURS À PERSONNES

a) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le site et ses installations éphémères (scènes, chapiteaux, tentes, bungalows) sont contrôlés par la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Ce n'est qu'après avoir reçu son avis favorable que le préfet autorisera l'ouverture du site et du camping.

Une vigilance accrue est portée sur l'ancrage au sol, la résistance au vent et la charge supportable par chacune des structures. En cas de nécessité, plusieurs zones d'évacuation sont prévues.

Un poste d'engagement des secours qui tient lieu de centre de secours, où 200 sapeurs-pompiers se relaient sur les trois jours du festival, est mis en place. Son double objectif est d'assurer les secours de proximité sur le site et la gestion initiale d'un événement majeur.

Les moyens de secours sont composés de six véhicules de secours. Un poste de commandement mobile (PCM 90) abrite un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) provisoire dédié à la gestion de l'activité opérationnelle courante du festival (site et camping) qui permet de ne pas engorger le CODIS 90. En cas d'événement majeur, il deviendra le poste de commandement du commandant des opérations de secours (COS).

b) Le SAMU

L'objectif premier du SAMU présent sur le festival des Eurockéennes est de ne pas surcharger le site de l'hôpital en traitant un maximum de pathologies sur site.

Deux hôpitaux de campagne armés seront installés :

- ◆ Un poste sur le site du Malsaucy, ouvert aux heures de concerts
- ◆ Un poste sur le camping à Chaux ouvert 24h/24

Au total, 56 personnels du SAMU sont engagés sur le festival ; dont 11 médecins, 9 internes, 15 infirmiers, 6 ambulanciers, 1 assistante sociale, 2 cadres et 1 agent administratif.

Un directeur des secours médicaux 24h/24 (partagé SDIS90 et SAMU) coordonnera et organisera les secours médicaux.

c) L'association de sécurité civile

L'association départementale de protection civile et la Croix Rouge seront également mobilisées au service des festivaliers.

Les deux associations renforceront les effectifs du SDIS et du SAMU avec 16 secouristes et armeront le dispositif prévisionnel de secours.

3. SÉCURITÉ SANITAIRE

a) La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Les agents de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) seront présents, cette année encore, pour vérifier chez les exposants la sécurité des préparations alimentaires proposées et la loyauté des informations sur la nourriture comme sur les stands d'articles variés (textiles, bijoux, lunettes, disques...).

De nombreux points de vente de produits alimentaires et non alimentaires sont déjà ciblés au vu des contrôles antérieurement effectués lors d'autres manifestations nationales ou, pour quelques-uns d'entre eux, dans le cadre de leur activité sédentaire. Les nouveaux arrivants font également l'objet d'une surveillance systématique.

b) L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS assurera :

- ◆ Des contrôles journaliers de la qualité de l'eau distribuée sur le site et sur le camping.

- ◆ Des vérifications d'absence de déversement de polluants ou de déchets sur la zone camping, située en périmètre de protection rapprochée du captage des eaux de Sermamagny, et sur le site en raison de la proximité de la baignade du Malsaucy.
- ◆ Des vérifications des équipements sanitaires (état d'usage et d'entretien) en vue de garantir un niveau d'hygiène suffisant pour les festivaliers.

L'ARS contribue également à la prévention des risques de traumatismes auditifs en lien avec la mutualité française en finançant la distribution de bouchons d'oreilles.

4. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière et de la lutte contre les drogues et la toxicomanie, des contrôles renforcés seront effectués par les services de gendarmerie et de police du Territoire de Belfort pendant toute la durée du festival et sur l'ensemble des routes du département. Ces opérations de contrôle seront ciblées prioritairement sur la lutte contre les vitesses excessives, les conduites dangereuses et la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique et la conduite d'un véhicule après usage de produits stupéfiants.

Une vigilance particulière sera apportée à l'utilisation du téléphone au volant et à la limitation du taux d'alcoolémie pour les titulaires d'un permis de conduire probatoire.

Au total, près de 500 personnes appartenant aux services de l'État seront mobilisées pour assurer la sécurité globale du festival et des festivaliers, en sus des moyens déployés par l'organisateur et les partenaires de la sécurité civile.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Développer des relations avec les partenaires extérieurs

► Mettre en place des partenariats avec les acteurs publics locaux :

- **organiser** les relations avec les autorités de police administrative (préfet et maire) afin d'évaluer la menace et les mesures de vigilance et de protection à adopter dans le cadre du plan Vigipirate ;

- **partager** l'appréciation du risque avec les forces de police, gendarmerie, police municipale ou les sapeurs-pompier ;

► Si les obligations de sécurité du public ne peuvent être satisfaites, ou si les circonstances l'exigent, l'organisateur doit renoncer à la manifestation.

Rappel

Les organisateurs de cortèges, défilés, rassemblements de personnes et de toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à une déclaration préalable (entre 3 et 15 jours) auprès de la préfecture (ZPN)* ou de la mairie (ZGN)*, sauf sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux : cf. articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure (CSI).

Se former et former les personnels

► **Se rapprocher** des services de formation spécialisés ;

► **Élaborer** un plan de sensibilisation des personnels :

- informer les personnels sur la menace et sur les mesures Vigipirate ;
- former aux premiers secours ;
- favoriser une connaissance du site en organisant des visites de reconnaissance (cheminements, abris possibles, issues de secours) ;
- encourager la vigilance des personnels et favoriser la remontée d'informations suivant une procédure établie : nommer éventuellement *un chargé sûreté-sécurité* dans l'organisation de la manifestation.

* ZPN : Zone de compétence police nationale * ZGN : Zone de compétence gendarmerie nationale

Analyser la menace dans son environnement

- **Analyser** les vulnérabilités du site, le cas échéant, en liaison avec les conseillers sûreté du ministère de la Culture (*) ;
- **Établir** un annuaire ou une liste de contacts à jour pour donner l'alerte en cas d'attaque ;
- **Élaborer** les procédures de sécurité relatives notamment :
 - à l'utilisation des matériels d'alerte du public en cas d'attaque (mégaphones, sirène...) et des moyens de communication spécifiques avec les forces de sécurité (circuit radio), l'usage des téléphones portables pouvant être perturbé en cas de saturation des réseaux ;
 - au signalement des attitudes, tenues ou objets suspects :

À quoi faire attention ?

- **Attitudes** laissant supposer un repérage (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité ou à l'organisation de la manifestation, prise de photo ou de vidéo concernant le matériel de protection, etc).
- **Tenue vestimentaire inhabituelle** pour la saison (ex : manteau en été).
- **Véhicule** stationné à proximité du site sur un emplacement inapproprié.
- **Sous-traitants** et livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels.

► **Définir** les modalités de surveillance du site :

- l'organisateur doit mettre en place un dispositif de sécurité pour veiller au bon déroulement du rassemblement et assurer la liaison avec les forces de l'ordre. A cette fin, il peut recourir à une société privée de surveillance et de gardiennage (art. L. 611-1 et suivants du CSI), avec une action possible sur la voie publique, sous conditions (art. L. 613-1 du CSI) ;

- les forces de sécurité et les services de secours publics ne peuvent être engagés que sur décision des autorités de police administrative avec lesquelles l'organisateur est en liaison.

COMMENT SE PRÉPARER ?

Organiser la sécurité de l'événement

- ▶ **Renforcer** la vigilance et le contrôle des accès et des flux :
 - adapter le nombre de points d'accès au site en fonction des capacités de surveillance ;
 - filtrer les entrées et contrôler visuellement les festivaliers en respectant la législation en vigueur (art L. 613-2 et L. 613-3 du CSI) ;
 - interdire les valises et sacs de grande contenance ;
 - protéger les files d'attente : si possible, elles doivent être organisées dans un espace bénéficiant d'un obstacle à la circulation.
- ▶ **Mentionner** les contrôles aux accès dans les Conditions Générales de Vente des droits d'entrées (CGV) et, dans la mesure du possible, sur les billets imprimés eux-mêmes (pour les manifestations en site clos) ;
- ▶ **Inform**er le public sur les mesures de protection et de vigilance par un affichage adéquat :
 - afficher le logo « VIGIPIRATE » aux endroits où des mesures de protection renforcées sont mises en place ;
 - informer clairement, en utilisant les pictogrammes internationaux⁽¹⁾, concernant les mesures de sûreté (affichage sur le site web, à l'entrée des établissements culturels recevant du public, et aux entrées du lieu de l'événement).

! Toute personne refusant un contrôle d'accès doit se voir interdire l'accès au site.



⁽¹⁾ <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

Assurer la protection du site

- ▶ **Assurer** la protection du périmètre et de ses abords immédiats en fonction de l'analyse de vulnérabilité du rassemblement, et après autorisations de l'autorité de police administrative compétente (maire ou préfet) :
 - s'assurer de la possibilité de restreindre ou d'interdire le stationnement ou la circulation aux abords du site ;
 - en l'absence de clôture, délimiter la zone de rassemblement par l'installation de barrières réglementaires afin de gérer les flux de publics (sans réduire la capacité d'évacuation du public) ;
- ▶ **Envisager** l'installation d'obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule-bélier sans nuire aux capacités d'intervention des secours ;
- ▶ **S'assurer** de la surveillance permanente des accès livraison avant et pendant la manifestation ;
- ▶ **Éviter** les attroupements devant un site ou un bâtiment accueillant une manifestation (salle de spectacles, musée, etc) ;
- ▶ **Stocker** hors site et en sécurité, les clefs, les badges, les codes d'accès aux alarmes ainsi que les plans des lieux en cas d'intervention nécessaire des forces de sécurité.

Tester le dispositif de crise

- ▶ **Tester** le dispositif, les chaînes d'alerte et la disponibilité des issues de secours ;
- ▶ **Organiser** un exercice de sûreté en lien avec les forces de sécurité : si la durée de la manifestation le permet, en organiser plusieurs de difficultés croissantes.

! Les exercices doivent être réguliers et progressifs.

COMMENT RÉAGIR ?



Caractériser la situation : que se passe-t-il ?

Rassembler des informations sur l'événement :

Où ?

Localisation des agresseurs, emplacement du public ; attaque à l'extérieur ou à l'intérieur d'un site ;

Quoi ?

Nature de l'attaque (explosion, fusillade, prise d'otages...), type d'armes (armes à feu, armes blanches, grenades,...), estimation du nombre de victimes ;

Qui ?

Estimation du nombre d'assaillants, description (sexe, vêtements, physionomie, signes distinctifs), attitude (assaillants calmes, déterminés ou affolés).



Modes de réaction

Déterminer, le cas échéant en coordination avec le représentant des services de sécurité présent sur place, la réponse la plus appropriée à la situation en fonction des informations disponibles, des circonstances et de la configuration des lieux :

► Si l'attaque est extérieure au site :

Il est préférable de fermer les espaces et de confiner les personnels et le public en diffusant un message d'information pour éviter un mouvement de panique ;

► Si l'attaque a lieu à l'intérieur du site :

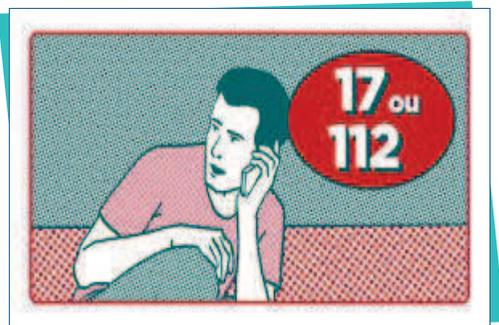
Les mesures d'évacuation ou de confinement doivent être envisagées en fonction des circonstances et des lieux.

La situation n'est pas figée,
elle évolue.
Adaptez votre réaction aux
circonstances !

COMMENT RÉAGIR ?

Alerter

- ▶ **Informers les personnels et le public** - **Déclencher** l'alerte spécifique « attaque terroriste » : elle doit être différente de l'alarme incendie ;
- ▶ **Alerter et renseigner les forces de sécurité** - **Prévenir** les forces de sécurité au **17** ou au **112** et les tenir informées de l'évolution de la situation ;
- ▶ **Alerter si possible les établissements mitoyens ou voisins** - **Répercuter** l'alerte vers tous les établissements périphériques et les informer des mesures prises.

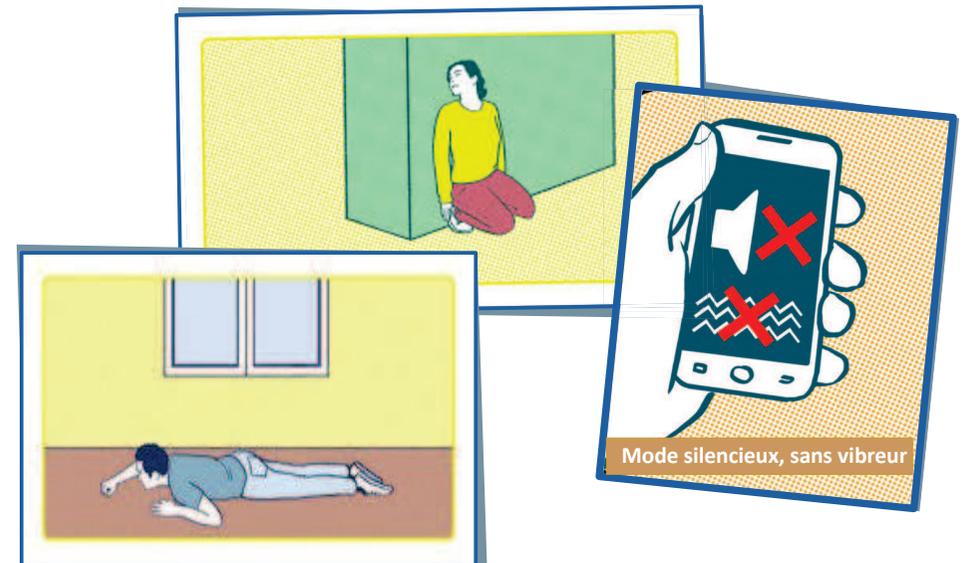


!
N' imaginez pas qu'un autre a forcément déjà donné l'alerte.

En cas de confinement

▶ Sur un site ouvert, il convient de :

- **se barricader** dans un espace fermé à l'aide des objets disponibles ;
- **faire** le moins de bruit possible ;
- **éteindre** la lumière et couper le son des appareils électroniques ;
- **s'éloigner** des ouvertures et s'allonger au sol ;
- **s'abriter** derrière un obstacle solide (mur, bloc moteur d'un véhicule, etc.) ;
- **couper** la sonnerie et le vibreur des téléphones.



COMMENT RÉAGIR ?



En cas d'évacuation

► Il convient de :

En cas d'attaque directe et immédiate :

- « organisez le plus rapidement possible, la fuite loin du danger » ;
- **ne pas s'exposer** ;
- **dissuader** les gens de pénétrer dans la zone de danger ;
- **lors de l'intervention des forces de sécurité** : les personnes évacuées doivent avoir les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçues comme suspects par les forces de sécurité.



De façon prioritaire :

- **Se conformer** aux consignes des forces de sécurité ;
- **Faciliter** l'action des secours.



Ne pas courir en direction des forces de sécurité

- Lagazette.fr - <http://www.lagazettedescommunes.com> -

La responsabilité des élus dans l'organisation des fêtes et manifestations

Posted By [Gabriel Zignani](#) On 8 juin 2016 @ 17 h 27 min



Faire vivre sa commune sans toutefois voir sa responsabilité engagée au moindre accident. C'est l'un des défis des élus, et notamment des maires. Surtout avec l'arrivée des beaux jours et leurs lots de festivals, fêtes, feux d'artifices, et autres manifestations.

La Smacl a profité de la tenue de son assemblée générale à Avignon, le 7 juin dernier, pour organiser une table ronde sur « la responsabilité des élus et des dirigeants associatifs et territoriaux dans l'organisation des fêtes et manifestations ». Car la responsabilisation, et notamment pénale, des organisateurs d'événements croît, et devient une source d'inquiétude importante pour les élus.

Savoir dire « non »

Et quelle autre ville que celle qui organise l'une des plus importantes manifestations internationales de spectacle vivant contemporain (le festival d'Avignon s'entend) pour en témoigner ? Mathieu André, conseiller municipal et délégué aux animations, fêtes et logistiques, a immédiatement livré le secret d'une manifestation réussie : « Il faut que la ville vive, mais en bonne intelligence. La problématique de la sécurisation de l'espace public est primordiale, car il ne faut pas qu'un accident gâche ces occasions de faire la fête. La bienveillance doit avoir des limites, il faut savoir dire non. »

Les petites communes en première ligne

Ok. Mais Avignon est une grande ville, avec des agents spécialisés. Ce qui n'est pas le cas des petites communes. D'ailleurs, plus la ville est petite, plus le maire doit être impliqué dans l'organisation des manifestations qui se déroulent sur le territoire de sa commune. Le juge sera en effet plus enclin à mettre sa responsabilité dans la balance. Dans un [arrêt du 11 juin 2003 \(n° 02-82622\)](#) ^[1], la chambre criminelle de la Cour de cassation a ainsi reproché à un maire de s'être désintéressé de la manifestation. « Il ne s'est même pas fait présenter les contrats signés par la présidente du comité des fêtes alors que ces contrats exigeaient des précautions précises ».

Les raisons qui peuvent être à l'origine d'engager sa responsabilité sont multiples. « Il peut être poursuivi en tant qu'organisateur de la manifestation, pour la mise à disposition des lieux où se déroulent les festivités à un organisateur extérieur, ou tout simplement au titre de ses pouvoirs de police, » a indiqué Luc Brunet, juriste en charge de l'Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale. Au titre de ses pouvoirs de police, le maire est en effet responsable de la sécurité sur l'ensemble du territoire de sa commune.

Des conseils en série

Pour éviter de se voir condamner au pénal, le juriste de la Smacl a listé toute une série de conseils à l'intention des responsables des collectivités :

- respecter les normes de sécurité dans les ERP ;
- éviter les bricolages électriques ;
- se faire communiquer le programme des manifestations ;
- fermer la route à la circulation ;
- penser à limiter les nuisances pour les riverains ;
- rester vigilant sur la consommation d'alcool.

Dans tous les cas, la sécurité doit être une priorité : « Le maire ne doit pas hésiter à annuler une

manifestation si les règles de sécurité ne sont pas satisfaites ou si les conditions climatiques sont défavorables. Et ce, malgré l'investissement important, qu'il soit financier ou humain. »

Exemple concret de ce « principe de précaution » : à l'approche du 14 juillet, le lieutenant-colonel Philippe Chaussignand a conseillé d'être extrêmement prudent quant à la réglementation des feux d'artifice. « Les règles concernant le périmètre de sécurité varient selon la force du vent. Si le vent est plus fort que prévu, il faut prendre les mesures adéquates, et non pas se dire que tout va bien se passer. Plusieurs solutions : soit on diminue les calibres des feux utilisés, soit on augmente la distance de sécurité. Et si c'est cause perdue, le maire doit prendre la responsabilité d'annuler. »

Charger l'élu

Mais le conseil qui est revenu le plus souvent lors de cette table ronde, c'est celui d'établir des conventions avec les organisateurs des différentes manifestations qui ont lieu sur le territoire de la commune. « En cas d'accident et de recherche de responsabilité, la défense d'un président d'association, ou autre organisateur de la manifestation, va souvent être de charger le maire », a expliqué Luc Brunet.

« Il faut surtout établir qui fait quoi. Ainsi les obligations de chacun sont précisées, et chacun sait ce qu'il a à faire. Et surtout, ça facilite les choses pour le juge, qui tient bien évidemment compte de ce document en cas de recours. »

Une table ronde qui a permis à Jean Bérard, adjoint au maire de Bédarrides et avocat au barreau d'Avignon, d'administrer une bonne piqûre de rappel. « Dans nos petites communes, le nombre de manifestations est moins élevé, et surtout, ce sont les mêmes d'une année à l'autre. Et quand depuis 25 ans, tout se passe toujours bien, on a tendance à être moins prudent. On ne se pose plus de questions. Pourtant, on n'est jamais à l'abri d'un accident. Ce qui arrive dans tant de communes peut aussi nous arriver. »

[1] arrêt du 11 juin 2003 (n° 02-82622): <https://www.legifrance.gouv.fr>



Fiche-action « Prévention déchets » **Réduire et mieux trier ses déchets en manifestation**

Une manifestation génère des déchets. Si l'on souhaite en réduire l'impact environnemental, il convient de prévenir la production de déchets et de prévoir un système de tri adapté et efficace. Mais tout cela s'anticipe un peu...

Objectifs

Du minimum au plus ambitieux :

- Laisser un lieu propre après la manifestation (pas de plastiques et de mégots répandus sur le sol)
- Faire le tri sur la manifestation afin de recycler les déchets qui peuvent l'être
- Anticiper la production de déchets pour la réduire

Avant la manifestation

Les personnes à intégrer dans le comité de pilotage :

- une équipe « prévention et tri des déchets » référents sur ce sujet
- les organisateurs de la manifestation
- des représentants des « acteurs » de la manifestation (techniciens/artistes/compétiteurs et commerçants/exposants qui tiennent des stands)
- la collectivité

Connaitre les déchets qui seront produits :

Quels déchets la consommation génèrera ?

1. Rechercher des produits générant moins de déchets

- Penser durable plutôt que jetable
- Penser location et récupération plutôt qu'achat
- Penser circuits courts et « fait maison »

NB : S'appuyer sur les initiatives « eco-friendly » déjà en place les années précédentes, les services de location de vaisselle ou de mobilier présent sur le territoire, les ressourceries locales, etc.

2. Faire un plan de gestion

Où seront produits les déchets ? Quel système de tri prévoir ? Quelles filières pour les déchets collectés ? Comment évacuer les quantités collectées ?

(En fonction des consignes de tri données par la collectivité où a lieu la manifestation)



Définir les objectifs et les indicateurs de suivi

Ex : Objectif 1 : Réduire les déchets liés à la consommation de boisson

- Indicateurs :
- Nombre de gobelets jetables utilisés
 - Proportion contenants jetables/contenants consignés



Communiquer

En interne (partenaires, bénévoles)
Au grand public (médias, flyers, affiches, ...)





Réduire et mieux trier ses déchets en manifestation

Pendant la manifestation

Installer le matériel de gestion

Placer les points de collecte aux endroits stratégiques et de manière bien visible.

Prévoir un code couleur pour le tri des déchets

Sensibiliser et informer : le grand public mais aussi les techniciens/artistes/compétiteurs et les commerçants/exposants

Assurer collecte et veille du tri

Pour éviter que les contenants publics ne débordent

Pour inciter au respect du système de tri mis en place



Après la manifestation

Nettoyer le site

Rendre le lieu aussi propre (voir plus) qu'avant la manifestation

Ranger le matériel de collecte et évacuer les déchets collectés

S'assurer que les déchets triés seront collectés par la collectivité dans les filières adaptées.

Faire une première évaluation : Tri bien fait ? Quantités collectées ?

Faire le bilan

Evaluation des pratiques mises en place, des points qui ont bien fonctionné et de ceux à améliorer

Communiquer les résultats

C'est le moment de valoriser votre démarche et les résultats obtenus !

En savoir plus

- ✗ **Kit « Moins de déchets et plus de tri sur ma manifestation »** de France Nature Environnement : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/ressources/fiches-action/moins-de-dechets-et-plus-de-tri-sur-ma-manifestation.html>
- ✗ **L'autodiagnostic environnemental pour les responsables d'événements** : <http://www.evenementresponsable.fr/>

Fiche 8

Espaces dédiés à la consommation de boissons et/ou à la restauration

Il s'agit de la stricte application des principes de non-discrimination et d'égalité de traitement pour accéder aux prestations ouvertes.

Prévoir des espaces de restauration assis adaptables pour les personnes en fauteuil, s'il s'agit de banc, prévoir des chaises afin de ne pas réduire le nombre de places ouvertes, dans la mesure du possible, préserver une circulation entre les tables respectant les normes légales générales.

Nécessité d'un abaissé aux normes dans les stands où il est possible de consommer des boissons au comptoir,



Vous êtes

Conforme

Non conforme

Non concerné

Observations

Fiche 9

La billetterie

article 15 – arrêté du 1^{er} août 2006.

Au moins un poste de billetterie doit pouvoir être utilisé par les personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant grâce à la présence d'une tablette ou d'un aménagement respectant les hauteurs prévues pour tout le mobilier adapté (*partie supérieure ne dépassant pas 0,80 m de haut, passage pour les jambes*).

Pour les personnes mal entendant, il est fortement recommandé d'installer une boucle magnétique sur au moins un poste de billetterie.



Vous êtes

Conforme

Non conforme

Non concerné

Observations

Green arrow pointing right

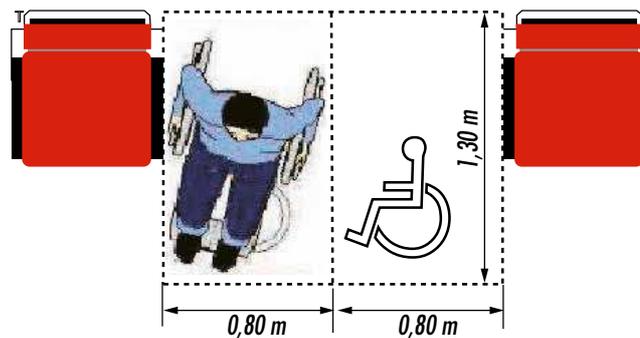
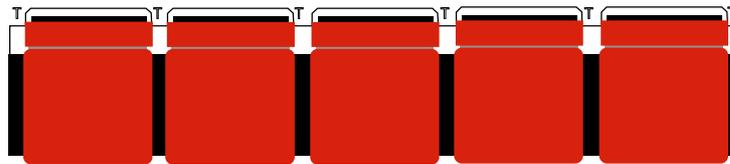
Fiche 10

Les emplacements assis

article 16 – arrêté du 1^{er} août 2006.

Salles de spectacles

Deux emplacements accessibles jusqu'à 50 places et un emplacement supplémentaire par tranche de 50 places en sus.



Au moins 2 emplacements
Jusqu'à 50 places

Vous êtes

Conforme

Non conforme

Non concerné

Observations



Fiche 11

Les sanitaires

article 12 – arrêté du 1^{er} août 2006.

Lorsque des sanitaires sont prévus pour le public, ils doivent comporter au moins un cabinet d'aisances aménagé pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant et comportant un lavabo accessible.

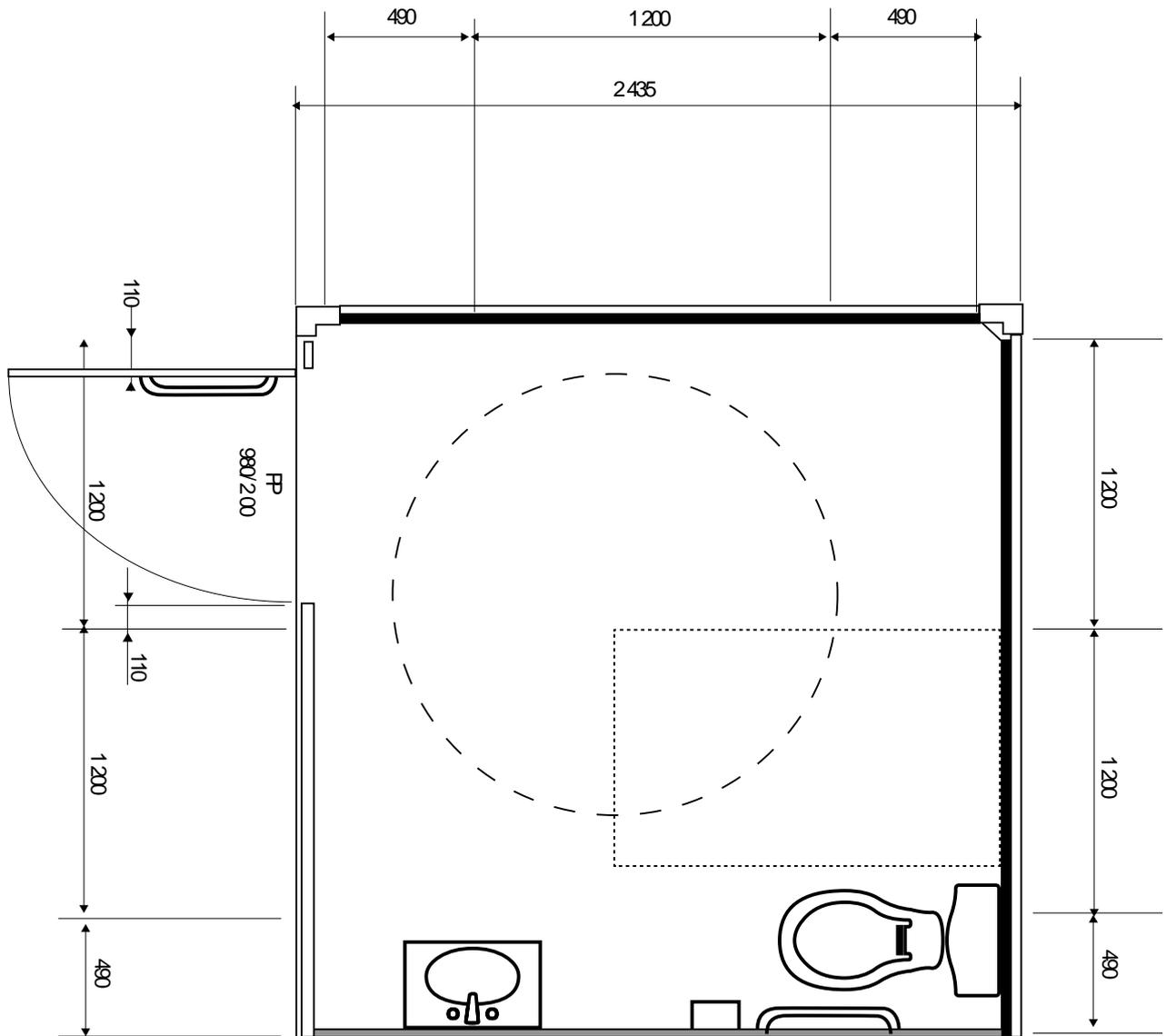
Les cabinets d'aisances aménagés doivent être installés au même emplacement que les autres cabinets d'aisances lorsque ceux-ci sont regroupés. Lorsqu'il existe des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe, un cabinet d'aisances accessible séparé doit être aménagé pour chaque sexe. Les lavabos ou un lavabo au moins par groupe de lavabos doivent être accessibles aux personnes handicapées ainsi que les divers aménagements tels que notamment miroir, distributeur de savon, sèche-mains.

Un cabinet d'aisance aménagé doit comporter les caractéristiques suivantes :

il comporte un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi.

- Il comporte un lave-mains dont le plan supérieur est situé à une hauteur maximale de 0,85 m.
- La surface d'assise de la cuvette doit être située à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m du sol, abattant inclus, à l'exception des sanitaires destinés spécifiquement à l'usage d'enfant.
- Une barre d'appui latérale doit être prévue à côté de la cuvette, permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage. La barre doit être située à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m. Sa fixation et le support doivent permettre à un adulte de prendre appui de tout son poids.

Pour les sanitaires préfabriqués (de type algeco), qui peuvent présenter une différence de niveau avec le sol sur lequel ils sont posés, il est nécessaire de prévoir une rampe ainsi que les paliers de repos et espace de manœuvre de porte nécessaires à un usage facile.



Vous êtes

Conforme

Non conforme

Non concerné

Observations



Fiche 12

Les dispositifs pour une meilleure accessibilité



Les passe-câbles

Le projet des passe-câbles doit permettre la circulation de tous les types de fauteuils roulants.



La signalétique

Elle doit être placée de manière à être vue de loin malgré la foule. Elle doit également présenter un contraste suffisant de couleur ou d'intensité.

Les obstacles

Il faut être vigilant aux obstacles situés en hauteur qui peuvent présenter un danger, notamment pour les personnes mal voyantes et non voyantes.

Vous êtes

Conforme

Non conforme

Non concerné

Observations